

JUIN 2016

N° 12



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORREZE

L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE

REMISE DE DIPLÔMES
AUX JEUNES SAPEURS
POMPIERS DU COLLÈGE
JEAN MOULIN

TOURNOI DE RUGBY ENTRE
LA POLICE ET LES JEUNES

L'ET@T CORREZE



Bonne lecture

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT

RETROUVEZ NOUS SUR :



www.correze.gouv.fr



Préfet de la Corrèze



@prefet19

Directeur de publication : Bertrand GAUME, préfet de la Corrèze
Réalisation graphique : Pierre GE
Rédaction : Service départemental de communication interministérielle SDCI

Préfecture de la Corrèze
1, rue Souham - BP 250 - 19012 Tulle Cedex
Tél. : 05.55.20.55.20 - Fax : 05.55.26.82.02

Madame, Monsieur,

Pour ce nouveau numéro de la lettre de l'Etat en Corrèze, j'ai souhaité consacrer un dossier complet sur l'Ecole de gendarmerie de Tulle, qui figure parmi les 4 écoles similaires du territoire national.

Véritable «ville dans la ville», l'école accueille et forme toute l'année des élèves gendarmes (EG) et des gendarmes adjoints volontaires (GAV) qui ont vocation à devenir agent de police judiciaire adjoint (APJA) ou à occuper des emplois particuliers (EP). Elle accueille aussi régulièrement les formations de la réserve opérationnelle : phase initiale de la Préparation Militaire Gendarmerie ainsi que les stages de formation à l'examen d'Officier de Police Judiciaire. Enfin, elle reçoit les jeunes dans le cadre des Journées de la Défense et de la Citoyenneté (JDC).



Poumon économique de la ville de Tulle, elle emploie près de 250 personnels militaires, civils et privés qui contribuent à la vie économique locale.

Depuis les attentats terroristes dont la France a été la cible et l'instauration de l'état d'urgence, le gouvernement a lancé un grand plan de recrutement dans la police et la gendarmerie. Pour cette dernière, il faut compter avec l'intégration et l'instruction de 5 000 sous-officiers et près de 7 000 gendarmes adjoints volontaires en 2016.

C'est ce message que le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, est venu porter en président, le 20 juin dernier, une cérémonie de sortie de promotion d'élèves gendarmes à Tulle.

Par ailleurs, dans ce numéro, j'ai voulu mettre en avant la politique de la ville, avec un focus sur l'organisation d'un tournoi de rugby entre les policiers de la Corrèze et les jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Brive ainsi qu'une remise de diplômes à des collégiens Jeunes sapeurs pompiers (JSP) du collège Jean Moulin de Brive, établissement classé en Réseau Prioritaire Renforcé (REP+).

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Bertrand GAUME
Préfet de la Corrèze

L'école de gendarmerie de Tulle

p. 5

LE DOSSIER EST ENTIÈREMENT CONSACRÉ À L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE : CRÉÉE EN 1983, L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE (CORRÈZE) EST IMPLANTÉE AU SEIN DE LA CASERNE DE « LA BACHELLERIE » QUI ABRITAIT PRÉCÉDEMMENT L'ÉCOLE NATIONALE TECHNIQUE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE (ENTSOA).



p. 11

Un tournoi de rugby entre la police et les jeunes de Brive

ORGANISÉ PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP), CE TOURNOI DE RUGBY A RÉUNI JEUNES DES QUARTIERS ET POLICIERS AUTOUR DU BALLON OVALE.

DES COLLÉGIENS JEUNES
SAPEURS POMPIERS (JSP)
DIPLOMÉS

p. 11

RALLYE MOTO DE LA
GENDARMERIE



p. 12

INAUGURATION DES
CHEMINS DE MÉMOIRE DU
LONZAC



p. 12

LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE DES COURS
D'EAU



p. 14

RESPONSABILITÉ
DES EXPLOITANTS DE
BAGNADES



p. 14

LA GARANTIE JEUNES



p. 16

DOSSIER

L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE

Le contexte sécuritaire particulier que connaît notre pays notamment depuis les attentats de janvier et de novembre 2015 ainsi que l'instauration de l'état d'urgence qui en a découlé, a conduit le gouvernement à mobiliser les forces de l'ordre pour renforcer la protection de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire national en particulier contre le risque terroriste. Cela se traduit concrètement par une amélioration significative des équipements balistiques et de protection mais aussi corrélativement par une augmentation exceptionnelle des effectifs de la gendarmerie.

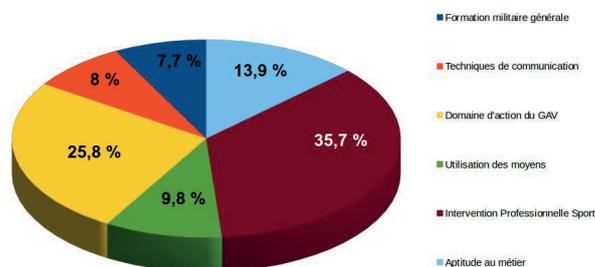
UNE «PME» QUI CONNAÎT LE PLEIN EMPLOI !

Ce sont ainsi 2 317 postes de sous-officiers de gendarmerie qui sont créés afin d'améliorer les capacités d'intervention, de police judiciaire et de contrôle des flux de la gendarmerie nationale.

École de formation initiale, l'école de gendarmerie de Tulle incorporera, durant l'année 2016, 28 stages de formation. Cette formation se décline selon trois catégories :

- Les élèves gendarmes qui sont instruits sur une période de 12 mois (8 ou 6 mois au sein de l'école selon leur recrutement externe ou interne et 4 ou 6 mois de formation complémentaire au sein de leurs unités d'affectation). Cette formation représente un volume de 1450 heures avec 2 rendez-vous majeurs : la formation au combat pro-terre comprenant un bivouac et le stage maintien de l'ordre au centre d'entraînement des forces de la gendarmerie à Saint-Astier (Dordogne) durant une semaine.

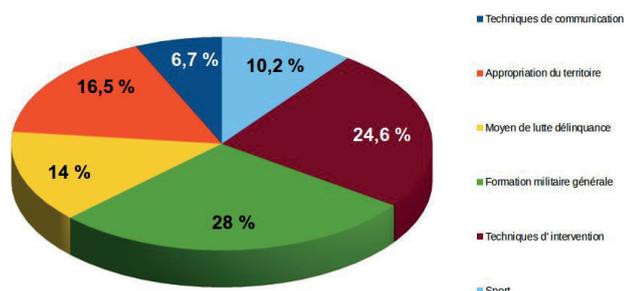
- Les élèves gendarmes adjoints volontaires, agents de police judiciaire adjoints bénéficiant d'une formation initiale de 9 semaines au sein de l'école. Cette formation représente un volume de 520 heures.



- Les gendarmes adjoints volontaires, emplois particuliers qui suivent une formation initiale de 6 semaines à l'école avant d'être affectés en unité de soutien.

L'école active simultanément neuf compagnies d'instruction sous le régime de l'internat, dotée chacune d'une capacité d'hébergement de 120 élèves. Actuellement, elle accueille deux stages d'élèves gendarmes et 7 stages de gendarmes adjoints volontaires soit environ 1000 stagiaires dont 30 % de personnel féminin.

Implantée sur un site de 17 hectares, elle dispose de 49 471 m² couverts. Ce ne sont pas moins de 226 militaires et personnels civils qui concourent au bon fonctionnement de l'école de gendarmerie tant au titre de la formation que du soutien.



DOSSIER



L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE : VÉRITABLE CREUSET OÙ SE FORGE L'IDENTITÉ MILITAIRE.

La rénovation des statuts des sous-officiers de gendarmerie et notamment la reconnaissance de leur appartenance à la catégorie B de la fonction publique impose un certain nombre de standards qui normalisent des correspondances entre les différentes administrations. Ainsi les futurs sous-officiers sont recrutés par le biais d'un concours national. Il s'agit d'un véritable investissement sur l'avenir car ceux-ci serviront l'institution jusqu'au terme de leur vie professionnelle dans 80 % des cas.

Plus prosaïquement, le recrutement des personnels militaires de la gendarmerie doit correspondre aux besoins immédiats de l'institution et c'est bien dans cet esprit qu'il est effectué depuis de nombreuses années.

La spécificité du métier de gendarme et les contraintes inhérentes auxquelles sont confrontés quotidiennement les personnels des unités opérationnelles exigent de choisir des femmes et des hommes dont le profil laisse entrevoir qu'ils trouveront au sein de la gendarmerie un cadre de vie et un niveau de responsabilité qui leur permettront de s'épanouir et de manifester la pleine expression de leurs capacités. Le statut militaire du gendarme se traduit nécessairement par son adhésion à des valeurs fortes telles que le sens du devoir, la loyauté, la discipline et la droiture qui conditionnent la culture d'entreprise de l'arme.



Pour s'intégrer pleinement dans son nouvel environnement professionnel le candidat va devoir s'adapter aux normes de la collectivité. La gendarmerie est en mouvement perpétuel et ceci dans tous les domaines.

La formation initiale en école militaire doit permettre la valorisation des potentialités individuelles convergeant vers un objectif de performance collective. Même si les cadres nouvellement affectés en école bénéficient d'une acculturation à leur futur métier de formateur, il n'existe pas à proprement parler, au sein de l'institution, d'écoles spécifiques de formation des formateurs. Ainsi, les cadres instructeurs en école sont tous issus des unités opérationnelles de la gendarmerie. En effet, qui est le mieux placé pour parler, de son métier dans toute sa diversité avec cœur et enthousiasme et pour communiquer son expérience ? Ces militaires, en grande majorité volontaires, sont sélectionnés selon leurs qualités et compétences et ont pour mission de transmettre aux futurs gendarmes les valeurs militaires qui fondent leur identité et qui sont indispensables à l'exercice du métier : professionnalisme, rusticité, capacité d'anticipation et autonomie dans l'action.



Indubitablement le socle de l'identité du gendarme se forge dans le creuset de l'école. En effet, devenir gendarme ne relève pas d'un choix anodin : c'est faire le deuil de ses intérêts personnels au bénéfice du service public. C'est également faire preuve d'une réelle abnégation pour servir la nation et le citoyen, pouvant aller jusqu'à l'utilisation de la force légitime voire le sacrifice ultime. Les formations ne se limitent donc pas à une simple accumulation de connaissances mais à un véritable transfert de compétences et d'expériences s'appuyant sur des mises en situation aussi réalistes et concrètes que possible. C'est le défi auquel l'école de gendarmerie est confrontée au quotidien, car en effet, les modes d'action et les moyens doivent en permanence être adaptés à des situations souvent complexes et toujours différentes au sein d'une société en perpétuelle évolution.

DOSSIER

L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE : UN IMPACT ÉCONOMIQUE NON NÉGLIGEABLE AU PLAN LOCAL

Outre ses 226 personnels de statut militaire ou civil, l'école compte un cercle mixte (service de restauration) qui emploie une vingtaine de personnels sous statut de droit privé. Vivant dans les communes de Tulle et alentours, l'ensemble de cette population contribue à la vie économique locale. Indépendamment de la masse salariale que cela peut représenter, l'école de gendarmerie de Tulle dispose d'un budget de fonctionnement annuel de 700 000 €. Environ 150 000 à 200 000 € sont consacrés à la maintenance immobilière des infrastructures de l'école (ex : entretien et dépollution des deux stands de tir, mise en place de détecteurs de fumée sur l'ensemble des bâtiments de vie, vérification des installations électriques...).



L'amélioration de l'outil pédagogique en 2015 a représenté un investissement de 90 000 euros (parmi les réalisations importantes on peut citer la création d'un parcours sportif urbain ainsi que d'une brigade numérique). A cela, il convient d'ajouter environ 1,2 million d'euros au titre des dépenses en matière de fluides et d'énergie ainsi que pour les prises à bail relatives à l'hébergement des militaires dans le secteur privé (environ 100 locations).

Compte tenu d'un plan de charge exceptionnel en 2016, les écoles bénéficient d'un traitement particulier et conséquent de la part de la direction générale de la gendarmerie. Pour ce qui concerne l'école de Tulle, des travaux « d'ampleur significative » et dépassant largement les possibilités d'auto financement sont engagés par l'administration centrale pour un montant de 800 000 € au titre de la maintenance immobilière (réfection de la couverture et de l'étanchéité d'un bâtiment en toit terrasse et remise à niveau de quelques 340 douches et salles d'eau dans les hébergements des élèves...).



En outre, l'amélioration de l'outil pédagogique n'est pas pour autant oubliée puisqu'une enveloppe de 300 000 € devrait également permettre cette année la réalisation d'une plateforme couverte dévolue à l'instruction en intervention professionnelle et en matière de sécurité routière. Il convient de souligner que dans le cadre de ces différents chantiers, l'ensemble des travaux sont réalisés par des entreprises locales.

Les élèves qui sont rémunérés, vivent sous le régime de l'internat. Ils sont hébergés et nourris à l'école. Les incorporations se succédant tout au long de l'année, le cercle mixte (service de restauration) fonctionne 365 jours sur 365 et 3000 repas, incluant les petits déjeuners, sont servis quotidiennement.

Entité administrative spécifique, le cercle mixte est indispensable au bon fonctionnement de l'école. Il représente un acteur économique de poids en générant un chiffre d'affaire annuel d'environ 3,5 millions d'euros et en employant 49 personnes de statuts divers et pour une grande majorité de personnels civils issus du bassin d'emploi tulliste.



Ce service dont l'autorité de tutelle est le commandant de l'école, est dirigée par un sous-officier supérieur assisté de plusieurs collaborateurs civils et militaires. Il dispose également conformément à la réglementation d'un conseil d'administration dont le président est un officier de gendarmerie de l'école.

Enfin, compte tenu de l'augmentation conséquente du nombre de militaires stagiaires incorporés en cette année 2016, l'école bénéficie d'un renfort supplémentaire de militaires formateurs en provenance des unités opérationnelles de la gendarmerie ainsi que de quelques vacataires renforçant les différents services de soutien.

DOSSIER

L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE : UN LIEN ARMÉE NATION

L'école de gendarmerie de Tulle constitue un acteur majeur dans le cadre du lien armée nation. Cette relation se manifeste à travers l'engagement des militaires de l'école dans la vie locale.

L'école est un site d'accueil des Journées Défense et Citoyenneté. Chaque année, environ 1000 jeunes gens sont accueillis et nourris au sein de l'école, au cours d'une vingtaine de sessions, effectuées les samedis.

Les formateurs de l'école participent régulièrement à leur encadrement. Initié depuis le 1er juillet 2010, l'objectif de ce rendez-vous consiste à informer les jeunes français sur leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyens. D'autre part, l'école reçoit régulièrement des collégiens dans le cadre de leur stage en entreprise.



L'engagement des élèves est régulièrement sollicité au travers de services opérationnels. Cet engagement permet aux élèves non seulement de confronter l'enseignement théorique dispensé à l'école avec la réalité du terrain, mais également de renforcer l'esprit de cohésion. De la sorte, l'école participe chaque année à la mise en œuvre de services d'ordre lors d'événements majeurs tels que les « Foulées Tullistes », le semi-marathon de Tulle, le trail « Tulle-Brive-Nature », le pèlerinage militaire international de Lourdes, le trail « Les Gendarmes et les Voleurs de Temps » et quelques étapes du Tour de France cycliste. Par ailleurs, les militaires de l'école peuvent concourir à la recherche de personnes disparues ou à la mise en œuvre de plans d'intervention (ex : plan ORSEC).



Enfin, grâce à ses infrastructures, l'école de gendarmerie de Tulle est régulièrement sollicitée pour l'organisation de grandes épreuves sportives militaires. Ainsi, l'école a organisé les championnats de France militaire de cross-country 2011 et 2013 puis le championnat de France militaire de course d'orientation 2015.

Pour en savoir plus :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

www.lagendarmerierecrute.fr

L'école de gendarmerie de Tulle en chiffres :

Depuis le 1er janvier 1999 : 46 000 élèves gendarmes adjoints volontaires ont été incorporés.

Depuis le 01 septembre 2011 : 940 élèves gendarmes ont été incorporés.

Budget de fonctionnement 2016 : 700 000 €.

Retrouvez le reportage de France 3 Limousin du 21 avril 2016 sur l'école de gendarmerie de Tulle sur Youtube [en cliquant ici](#)



DOSSIER

LE DÉPLACEMENT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Lundi 20 juin, le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, s'est déplacé à l'école de gendarmerie de Tulle où il a présidé la cérémonie de fin de stage des élèves gendarmes de la promotion Lascombes.

En sortant de l'école, les élèves sous-officiers rejoindront un escadron de gendarmerie mobile, un régiment de la garde républicaine ou une brigade territoriale qui répondront au même objectif : protéger et servir les Français, dans un contexte particulier lié à la menace terroriste.

Durant la cérémonie, il a souligné le choix de ces sous-officiers de choisir de servir le bien commun, l'intérêt général, d'être utile à la société et à la protection des citoyens.



ROGER LASCOMBES

Roger LASCOMBES est né le 8 décembre 1896 à Arques dans le département du Lot. Engagé dans la gendarmerie depuis 1930, il décide de rallier la résistance avec plusieurs de ses camarades.

Sous le pseudonyme «Riri», il avait pour mission principale la recherche du renseignement afin d'aider les jeunes requis pour le Service de Travail Obligatoire à s'échapper.

Il est tué par les soldats SS de la division «Das Reich», le 8 juin 1944, lorsque ces derniers attaquent la ferme du Gabaudet, située sur les hauteurs de Gramat où il s'était caché avec son fils. Dans ce massacre, 40 personnes sont mortes ou disparues, et 71 sont arrêtées. Une grande partie est déportée au camp de concentration de Dachau : très peu en reviendront.

Cette même division SS brûlera le même jour le hameau de Donnadiou (situé à 600 mètres du site) avant d'entreprendre leur remontée meurtrière vers la Haute-Vienne où ils vont perpétrer les massacres de Bretenoux, Tulle le 9 juin et Oradour-sur-Glane le 10 juin.

Le fils de Roger LASCOMBES a survécu à l'Occupation. Son père a reçu la médaille militaire à titre posthume, été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, reçu la médaille de la résistance Française et la croix de guerre avec étoile d'argent.



VISITE OFFICIELLE

RENCONTRE ENTRE LES AGENTS DE LA PRÉFECTURE ET LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

A l'occasion de son déplacement en Corrèze, le Ministre de l'Intérieur a rencontré les agents de la préfecture et des sous-préfectures du département.

Dans son discours, il a souligné l'engagement et la mobilisation continus des agents de l'administration de l'Etat, notamment lors des attentats de Paris, en novembre 2015.

Il a affirmé sa volonté de préserver les effectifs des préfectures et sous-préfectures, notamment par la mise en oeuvre de la réforme de l'infradépartementalité, la création d'une maison de l'Etat, et le déploiement du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG). Cette réforme de modernisation de l'administration territoriale vise à redéfinir et prioriser certaines missions (lutte contre la fraude documentaire, gestion des crises, contrôle de légalité, soutien aux collectivités territoriales ...), et à en mutualiser d'autres notamment au travers de la création de plateformes de délivrance des titres interrégionales (les CERT : centres d'expertise et de ressources titres).



RENCONTRE ENTRE POLICIERS ET JEUNES AUTOUR DU RUGBY

TOURNOI DE RUGBY

Le 11 mai dernier, à la pleine des jeux des Bouriottes à Brive, en partenariat avec le comité Limousin de Rugby, la ville de Brive et le CAB Corrèze Limousin, la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de la Corrèze a organisé un tournoi de rugby entre policiers et jeunes adolescents des quartiers (garçons et filles à parité égale).

Cette journée de sport fut l'occasion de « plaquer » les idées reçues et de mieux se connaître, tant du côté des jeunes, que des policiers.

Comptant près de 60 participants, les matchs se sont déroulés sous l'œil avisé, entre autres, de Pierre Villepreux, ex-joueur international et entraîneur de l'équipe de France de rugby finaliste de la coupe du monde de 1999, du préfet Bertrand Gaume et du maire de Brive, Frédéric Soulier.

Les quartiers politique de la ville sont au nombre de trois en Corrèze. Il s'agit des quartiers des Chapélies, de Tujac/Gaubre et de Rivet à Brive.

Ce sont près de 6000 habitants qui bénéficient d'actions spécifiques construites autour d'un contrat de ville, signé principalement entre l'État, L'Agglomération de Brive, et la ville de Brive.

Outre les aspects sociaux et culturels, ce contrat contribue à promouvoir l'emploi, la formation, le développement économique, le cadre de vie avec un renouvellement urbain en cours sur ces quartiers et enfin la citoyenneté et les valeurs de la République.

Ces quartiers, souvent stigmatisés, souffrent d'une image en décalage avec le reste du territoire. La moyenne d'âge y est plus jeune et la vie associative très dynamique.

L'État octroie des moyens spécifiques pour la mise en œuvre de ce contrat, mais sait aussi mobiliser ses services pour des actions spécifiques.



REMISE DE DIPLÔMES AUX JEUNES SAPEURS POMPIERS (JSP) DU COLLÈGE JEAN MOULIN DE BRIVE

Le 13 mai 2016, le préfet Bertrand Gaume s'est déplacé au collège Jean Moulin à Brive-la-Gaillarde, afin de remettre des diplômes à 12 jeunes élèves du collège, engagés dans la section JSP de leur établissement. Cette remise de diplômes a eu lieu aux côtés de Christian Pouzet, principal du collège, en présence de Jean-Paul Vicat, sous-préfet de Brive-la-Gaillarde, Mathieu Sieye, directeur académique des services de l'Éducation nationale, Lilith Pittman, représentant Pascal Coste, président du conseil départemental, Jean-Jacques Lauga, président du conseil d'administration du SDIS, du lieutenant-colonel Ivan Paturel, directeur du SDIS et de Jean-Claude Talbert, président de l'Ordre national du mérite.

La section JSP du collège Jean Moulin existe depuis 2006 et est le résultat d'une collaboration étroite entre le centre de secours du Pays de Brive et le collège Jean Moulin. Les formateurs de la section sont aussi bien des sapeurs-pompiers que des enseignants du collège. Depuis sa création, 88 élèves ont intégré la section JSP du collège, ouverte de la classe de 5e jusqu'à la classe de 3e. Les élèves de la section JSP bénéficient de 4 heures supplémentaires dans leur emploi du temps, soit 2 heures d'EPS et 2 heures en alternance par quinzaine (cours SP ou de culture administrative).

Classé en REP+ (Réseau Prioritaire Renforcé), le collège Jean Moulin accueille 337 élèves répartis sur 16 divisions. La labellisation REP+ permet à l'établissement de concentrer davantage de moyens, humains et financiers, afin de favoriser la réussite de tous les élèves.

JEUNES SAPEURS POMPIERS



RALLYE MOTO

9EME ÉDITION DU RALLYE MOTO DE LA GENDARMERIE

La 9e édition du Rallye Moto de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) s'est déroulée le samedi 21 mai 2016, avec un rassemblement à l'école de gendarmerie de Tulle. Cette manifestation, inscrite au Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), a regroupé plus de 116 amateurs et passionnés ainsi qu'une trentaine de passagers. Placée sous le signe des échanges et de la convivialité, cette opération de prévention a permis de partager les expériences autour d'une passion commune : « La Moto ».

Au cours de la journée, différents ateliers ont été proposés dont la « trajectoire de sécurité », un « plateau de maniabilité » et des circuits sur les routes corréziennes au cours desquels les participants ont pu découvrir et mettre en pratique les techniques de pilotage et les conseils des gendarmes motocyclistes.

Les gestes de premiers secours adaptés à la traumatologie des 2 roues motorisés ont été rappelés par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Un « Quizz Moto », préparé par la mission sécurité Routière a également été très apprécié par les participants.



A 12 h 30, l'ensemble des participants s'est retrouvé autour d'un repas convivial partagé sur le site du camping du lac du Coiroux. Nous profitons également de cette occasion pour remercier l'École de Gendarmerie de TULLE pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés.

Cette journée c'est terminée par une remise de prix présidée par le préfet de la Corrèze.

INAUGURATION DES CHEMINS DE MÉMOIRE DU LONZAC



Ce 3 avril 2016, comme chaque année, la commune du Lonzac chemine avec la population et le monde combattant, au travers des sentiers qui mènent aux 5 stèles en hommage aux fusillés par la division Brehmer dite « division B ».

Le préfet et le maire inaugurent ce troisième chemin de mémoire initié par le service départemental de l'ONACVG et réalisé avec la mairie du Lonzac et l'association ANACR de la Haute-Corrèze (les deux chemins

de mémoire précédents de l'ONAC sont « Tulle, résistante et martyre » et le « chemin de mémoire des Saulières »).

Un panneau à l'entrée de la ville, proche du monument aux morts, marque le début de ce parcours qui rappelle au promeneur avisé, les exactions de cette terrible division qui sèmera la terreur pendant 3 semaines en Dordogne, Corrèze et Haute-Vienne.

Le Lonzac, petit village tranquille souffrira les 3-4 et 5 avril 1944, comme bien d'autres villages, de la violence des opérations lancées par Hitler contre la population, les juifs et les maquis. Les conséquences de ce massacre au Lonzac sont : 18 fusillés, 3 déportés et 27 habitations ou dépendances incendiées ou saccagées.

Le bilan humain et matériel de l'opération Brehmer et autres actions de « représailles » est lourd pour la Corrèze : quelque 3000 arrestations, 55 fusillades et plus de 200 juifs déportés. Le Lonzac fait partie des villages martyrs de France, décoré de la Croix-de-Guerre 39-45.

Cette émouvante cérémonie était accompagnée par la Chorale de Madrange qui a interprété le « chant des partisans » et la « Marseillaise » pour marquer le 180ème anniversaire de la mort de Rouget de Lisle. Les enfants de l'école primaire ont lu le poème « Liberté » de Paul Eluard.

Le dépliant du chemin est accessible par un lien sur le site « Cheminsdememoire » du ministère de la Défense :

www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/chemin-de-memoire-du-lonzac-correze-19

CHEMINS DE MÉMOIRE DU LONZAC

ANCIENS COMBATTANTS

27 MAI JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

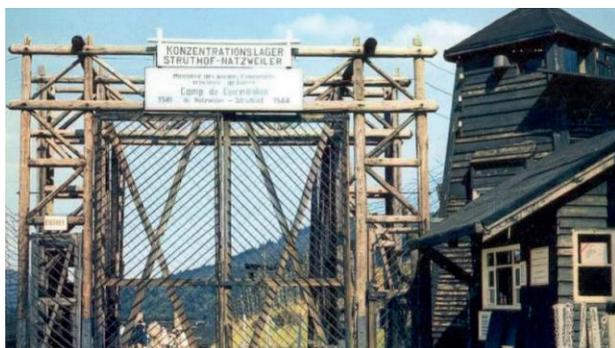
La loi du 19 juillet 2013 fixe le 27 mai comme journée nationale de la Résistance, jour anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance par Jean Moulin (27 mai 1943).

Dans le cadre de cette journée anniversaire, les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs de la Résistance et de celles portées par le programme du Conseil National de la Résistance.

C'est la troisième année qu'est organisée cette journée qui prend une forme très pédagogique cette année en Corrèze. Après la cérémonie au monument aux morts de la ville (rue Vidalin à Tulle) à 10h30, les 156 élèves de classes de troisième et de première, lauréats du concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD) sont invités à recevoir leurs prix individuels et collectifs, dans les salons de la préfecture.

L'après-midi dès 14h00, un programme leur est proposé dans la salle de l'amphithéâtre du Conseil départemental qui est également et gracieusement, ouvert à d'autres scolaires et à tout public.

L'après-midi débute par la projection d'un extrait du film « Au plus profond de la nuit, les derniers témoins du camp de concentration Natzweiler-Struthof en Alsace ». Elle sera suivie par une conférence de Frédérique Neau-Dufour, historienne de renommée, spécialiste du général de Gaulle, directrice du Centre Européen du Résistant Déporté (CERD) et du camp de concentration du



Struthof, sur le thème du concours « Résister par l'art et la littérature », l'histoire du camp du Struthof et la restauration de la République au lendemain de la guerre. Une exposition pédagogique de l'ONACVG sur le camp du Struthof est également présentée lors de cette manifestation.

Cette matinée culturelle et éducative est organisée par le Conseil départemental de la Corrèze, l'association du Mémorial corrézien de la résistance, de la déportation et des martyrs (MCRDM) et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de la Corrèze (ONACVG) en partenariat avec l'Education nationale.

BILAN DE L'ACCESSIBILITÉ

Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ne serait pas respectée, des nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées. Après concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées par l'accessibilité au niveau national, associations, chefs d'entreprises, élus locaux..., un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).



L'Ad'AP est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du commerce, du cabinet ou de l'établissement. Il engage juridiquement le gestionnaire de l'établissement, qui le signe, à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans maximum.

La Corrèze parmi les bons élèves :

Avec un peu plus de 5000 ERP recensés dans le département, l'enjeu était tout de même de taille. Les services de l'État, au premier rang desquels la DDT, se sont mobilisés et ont informé les élus au travers de trois réunions dans chacun des arrondissements, fin 2014.

Les corréziens ont fait preuve d'une bonne réactivité : le rythme des dépôts de dossiers est resté constant et important sur cette première année d'activation et de promotion des Ad'AP. Il permet donc d'obtenir un très bon résultat sur les Ad'AP des collectivités publiques.

Aujourd'hui, plus de 200 dossiers ont été déposés par les collectivités publiques, dont 198 par les communes (sur 287 communes Corréziennes), représentant 1350 ERP sur un total d'environ 1800 ERP pour les collectivités publiques. Un certain nombre de dossiers reste à déposer pour 89 communes, soit environ 450 ERP.

S'agissant des particuliers, la dynamique a été plus lente à se mettre en place. Sur un peu plus de 3200 ERP privés estimés, 850 ont été traités ou sont en cours de traitement après dépôt, près d'un millier (un peu plus de 900) étaient déjà attestés comme accessibles ou entrent dans le cadre d'une dérogation. Restent environ 1500 ERP dont les propriétaires ou responsables n'ont toujours pas réagi. Ils disposent encore de quelques mois pour régulariser la situation.

Pour en savoir plus : www.correze.gouv.fr

ACCESSIBILITÉ

ÉCOLOGIE

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Qu'est-ce que la continuité écologique des cours d'eau ?

Elle se définit comme la libre circulation des organismes aquatiques ainsi que l'accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation et leur abri, le bon déroulement du transport des sédiments du cours d'eau.

Pourquoi restaurer la continuité écologique ?

Au fil des siècles, les rivières ont subi des modifications importantes : dérivation, élargissement du lit, artificialisation des berges, mise en place de seuils ou de barrages.

Cette « domestication » a abouti à une dégradation importante de la diversité biologique et de la qualité de l'eau, en modifiant, en particulier, la capacité du cours d'eau à « s'auto-épurer ».

Comment rétablir la continuité écologique ?

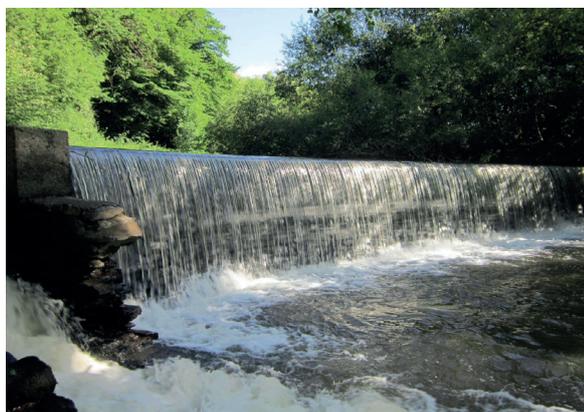
Lorsqu'un ouvrage crée une rupture de la continuité écologique sur la rivière, il doit être supprimé s'il n'a plus d'usage et ne représente pas un intérêt patrimonial fort ou bien, s'il a un intérêt économique ou présente un intérêt patrimonial fort, il doit être aménagé pour rétablir la continuité écologique (passe à poissons, rivière de contournement ...).

Le classement des cours d'eau

Les cours d'eau ou partie de cours d'eau, les plus importants du département ont été classés en deux catégories :

- La liste 1 qui correspond aux rivières en bon état écologique, qui doivent être préservées et où aucune nouvelle construction d'ouvrage ne sera autorisée ;
- La liste 2 qui contient les cours d'eau dont la continuité écologique doit être impérativement restaurée avant juillet 2017 pour le bassin Loire-Bretagne et novembre 2018 pour le bassin Adour-Garonne (l'immense majorité du territoire de la Corrèze).

Les services de la DDT sont chargés de veiller au respect des délais de mise en œuvre de la restauration écologique des cours d'eau de la liste 2.



Le saviez vous ? en Corrèze, 2300 ouvrages ont été référencés et 470 sont sur des cours d'eau classés en liste 2.

Pour en savoir plus : www.correze.gouv.fr

UN COLLOQUE SUR LA RESPONSABILITÉ DES EXPLOITANTS DE BAINNADES ET DE PISCINES

La Corrèze, second département touristique hors littoral de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, est richement pourvue en lieux de baignade, aménagés au sein de plans d'eau ou de piscines, en gestion publique ou privée.

La sécurité des activités qui s'y déroulent est primordiale, la responsabilité des exploitants complexe.

BAIGNADES



Devant de tels enjeux, l'Etat et l'Association des maires de la Corrèze ont organisé un colloque sur les baignades, le 13 juin 2016, à Tulle, à la Cité Administrative.

Ce colloque a permis à Jean-Pierre Vial, conférencier nationally reconnu, d'éclairer les différents exploitants de bains dont les maires et professionnels de la baignade, sur la réglementation et la jurisprudence en la matière.

VOUS DEMANDEZ LE «17»? NE QUITTEZ PAS

«Le gouvernement a pour mission de faire que les bons citoyens soient tranquilles et que les mauvais ne le soient jamais» - Georges Clémenceau (ministre de l'intérieur - 1906).

Véritable présence permanente de l'ordre public en zone urbaine et sur l'ensemble du territoire, la «Police Secours» garantit la paix publique partout et en toute circonstance. Son engagement est quotidien pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

En Corrèze, les citoyens peuvent se rendre 24h/24h dans les commissariats de Tulle, Brive et Ussel. Ils peuvent également téléphoner d'un fixe ou d'un portable en composant le «17», numéro vert et symbole de la police secours.

C'est la «salle d'information et de commandement» qui réceptionne les appels. Des policiers spécialement formés reçoivent tous les appels. Ils les analysent et diffusent les instructions en temps réel aux équipages de police-secours. La SIC est le centre névralgique d'un commissariat.

Les missions de police-secours sont diversifiées et assurées par des fonctionnaires qui travaillent en brigade de roulement selon certains cycles. Des volontaires ne travaillent que la nuit.

Ils interviennent sur de multiples événements tels que le différend familial, une constatation de cambriolage, une ivresse ou un accident sur la voie publique, un tapage nocturne, un étranger en situation irrégulière, une mort suspecte ou un crime, des trafics de stupéfiants, la pollution d'une rivière, le contrôle d'un débit de boissons, l'interpellation d'un vendeur à la sauvette... La liste n'est pas exhaustive et quelques interventions peuvent être plus anecdotiques.

Au hasard de la lecture de ce que l'on appelle la «main courante» (registre chronologique des interventions), ce sont par exemple des policiers qui, arrivés les premiers sur les lieux d'un incendie, entrent et sauvent des vies, une personne âgée victime d'une maladie invalidante reconfortée et reconduite jusqu'à son domicile ou sa maison de retraite, une vache égarée sur une route après avoir forcé la clôture de son champ et raccompagnée jusqu'à son pré. Ce sont aussi de jeunes fugueuses qui après s'être disputé avec leurs parents sont retrouvées et reconduites à leur domicile, un chien perdu rendu à son propriétaire, une personne hébergée en temps de froid au commissariat pour la nuit.

En 2015, 4 607 appels ont été reçus à Police-Secours.



LA CELLULE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LES FRAUDES (CELTIF)

La lutte contre le travail illégal et les fraudes est une priorité gouvernementale pour parvenir notamment au retour à l'équilibre des comptes sociaux de la nation.

Fin 2014, le groupement de gendarmerie de la Corrèze crée une cellule de lutte contre le travail illégal et les fraudes (CeLTIF). Composée de 4 personnels formés au niveau central à cette législation particulière, cette structure a pour mission :

- Rechercher et analyser les informations nécessaires à l'identification des secteurs d'activité ou des aires géographiques à risques afin de cibler des objectifs
- Créer et entretenir un réseau partenarial avec les organismes et administrations externes (inspection du travail, URSSAF, MSA, Brigades mobiles de recherche, Brigades de contrôles et de recherche...)
- Assister aux réunions opérationnelles du Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) et proposer des opérations ciblées
- Créer et entretenir un réseau opérationnel interne auprès des unités du groupement et plus spécifiquement avec les brigades de recherches
- Programmer périodiquement des opérations de contrôle en liaison avec les unités et services susceptibles de concourir à la lutte contre les fraudes ou à l'immigration clandestine
- Appuyer l'action des autres unités du groupement par des conseils juridiques et méthodologiques
- Prendre en compte les enquêtes confiées au commandant de groupement qui se situent dans son champ de compétence
- Identifier et partager les modes opératoires observés avec les référents centraux (Office central de lutte contre le travail illégal - OCLTI, Bureau central de lutte contre les fraudes - BCLF) afin de contribuer à l'analyse globale des phénomènes de fraude
- Participer dans le domaine spécifique des fraudes documentaires à la formation des partenaires externes délivrant des prestations ou des titres sécurisés.

Prenant un essor indéniable en 2015, elle constitue un maillon essentiel au sein du comité opérationnel anti-fraude (CODAF), à l'échelon départemental, co-présidé par le préfet et le procureur de la république. Elle a d'ores et déjà su tisser un relationnel efficace et pleinement opérationnel au sein des administrations partenaires (DIRECCTE, MSA, URSSAF, Unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal - URACTI, Finances publiques, CPAM...).

Ainsi, en 2015, outre une cinquantaine de procédures diligentées ou analysées au profit des unités, ce sont 27 opérations de contrôles d'initiative qui ont été menées et 241 entreprises contrôlées dans le cadre du CODAF, initiant 21 procédures judiciaires.

Fait remarquable, la cellule est co-saisie avec l'office central de répression du travail illégal sur une procédure à l'instruction à la juridiction interrégionale spécialisée de Bordeaux.



LUTTE CONTRE LES FRAUDES

PRIORITÉ JEUNESSE

LA GARANTIE JEUNES, UN DISPOSITIF D'INSERTION

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 18 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude.

Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle.

Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Cette expérimentation a été lancée sur 10 départements en 2013 et a été étendue à 62 nouveaux départements en 2015. En deux ans, près de 46 000 jeunes en ont bénéficié.

19 nouveaux départements et 85 nouvelles missions locales vont prochainement mettre en œuvre le dispositif.

Fin 2016, 91 départements volontaires déploieront la Garantie Jeunes. Celui-ci sera généralisé à l'ensemble du territoire en 2017 sur la base de l'évaluation du comité scientifique qui rendra ses premières conclusions à l'été.

Témoignage de Ludivine Baggio, qui a intégré la Garantie Jeunes en juin 2015 et suivie par la Mission locale de l'arrondissement de Brive

«Je souhaitais m'orienter vers un métier du secteur du social. La «Garantie Jeunes» m'a permis d'effectuer des périodes de mise en situation en milieu professionnel, ce qui m'a conforté dans mon choix. Au bout de 3 mois, j'ai intégré la Mas de Varetz en Emploi d'Avenir sur un poste d'AMP. Je m'épanouis, je suis actuellement en formation et maintenant j'envisage mon avenir personnel avec sérénité».



FORUM DE L'APPRENTISSAGE À BRIVE

Mercredi 27 avril 2016, la Mission locale de l'arrondissement de Brive a organisé la 3e édition du forum de l'apprentissage, forum qui a rencontré un grand succès.

16 organismes de formation étaient présents, représentant les secteurs du commerce, de l'artisanat, du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, de la petite enfance, de l'hygiène et de l'environnement.

Plus de 90 offres ont été diffusées par ces organismes et certains d'entre eux, avec l'élargissement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, venaient de départements voisins comme la Dordogne, la Gironde, ... et même le Lot. Des contrats de professionnalisation ont également été proposés.

227 jeunes ont été reçus dans l'après midi, représentant une augmentation de fréquentation de plus de 40 % par rapport à 2015.

4 partenaires institutionnels de la structure étaient présents : Pôle emploi, tous les corps des Armées, la Cité des Métiers et pour répondre aux questions liées au logement, Brive Habitat Jeunes (FJT).

Afin de répondre aux besoins des jeunes en matière d'alternance et d'apporter une réponse au plus grand nombre, le forum de l'apprentissage deviendra le forum de l'Alternance au 1er semestre 2017 afin d'élargir les offres d'une formation pratique et qualifiante.

Ce seront ainsi d'autres secteurs comme l'informatique, les énergies renouvelables, les soins animaliers, l'administratif qui seront sollicités, ce qui permettra d'accueillir un plus grand nombre d'acteurs et d'organismes de formation oeuvrant pour les contrats de professionnalisation.

APPRENTISSAGE



ACTUS

LES CONSOMMATEURS PROTÉGÉS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Comme chaque année, l'Etat met en oeuvre, de juin à septembre, l'opération interministérielle vacances (OIV), destinée à assurer la protection des populations et garantir l'hygiène et la qualité des produits proposés aux vacanciers.

En Corrèze, destination touristique prisée, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ainsi que d'autres services de l'Etat se mobilisent sur la période estivale pour mettre en place ce dispositif de contrôles renforcés dans les zones les plus fréquentées du département.

Toutes les activités saisonnières ou à fort pic d'activité, font l'objet d'une surveillance accrue, en particulier les accueils collectifs de mineurs, les services et activités récréatives et sportives, les baignades, les marchés, la restauration et la distribution alimentaire. Une attention particulière est également portée sur la protection et le bien-être animal.

Les services s'attachent à vérifier la sécurité des pratiques, la qualité et la sécurité des aliments, la loyauté du commerce et la bonne information du consommateur.

Comme en 2015, où plus de 300 contrôles ont été effectués dans le cadre de l'OIV, tous les services de la DDCSPP sont à pied d'œuvre (le service protection économique et sécurité du consommateur, le service santé et protection animales, le service alimentation et sécurité sanitaire des aliments, mais aussi les services sports, jeunesse, solidarité et insertion sociale), ainsi que des agents du pôle C de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de l'Agence Régionale de Santé, les services de la gendarmerie, de la police et des douanes.



9 JUIN 2016 : CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DES MARTYRS DE TULLE

Présidées par le président de la République François Hollande, les 72èmes cérémonies commémoratives en hommage à la tragédie et aux Martyrs de Tulle du 9 juin ont connu un moment fort et riche en symboles : deux survivants des exactions commises par la Division Das Reich en juin 1944 étaient réunis : Jean Viacroze, âgé de 102 ans, témoin des pendaisons de Tulle et rescapé de la déportation, et Robert Hébras, âgé de 92 ans, dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane (87).

